



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 67833

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de son projet de réforme des lycées pour l'enseignement des sciences, et en particulier celui des sciences technologiques. Dans les intentions affichées de la réforme, la voie technologique revêtait une place importante lui permettant de retrouver lisibilité et attractivité. Pourtant, ces intentions sont démenties par la réduction drastique de l'horaire des matières technologiques en seconde. Le passage de 6 heures d'options technologiques possibles (ISI et ISP par exemple) à 1 heure 30 réduira d'autant l'apport en connaissances et en exploration de la discipline pour les élèves. Reléguer cet enseignement dans le deuxième groupe des enseignements d'exploration ne permettra pas non plus de valoriser la voie technologique qui assure pourtant une bonne intégration dans le monde du travail de ses élèves. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend proposer pour redonner à la voie technologique une place conforme aux besoins de notre société.

Texte de la réponse

La voie technologique au lycée, « troisième voie » entre la voie professionnelle et la voie générale, constitue une caractéristique forte du système éducatif français. Dans le cadre de l'actuelle réforme du lycée, la volonté de renforcer l'identité de cette voie a été réaffirmée, de sorte que la voie technologique renouvée devrait répondre au mieux aux besoins de la société. En témoigne tout d'abord la réforme ambitieuse des séries STI et STL, qui deviendront les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués). Conformément à la décision du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique, notamment de la série STI, a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la réforme des séries STI et STL se caractérise par l'orientation progressive des élèves et un accompagnement plus personnalisé. L'ensemble de cette modernisation devrait motiver de nombreux élèves à choisir des formations technologiques industrielles revalorisées. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, l'attractivité des formations technologiques a été renforcée. En effet, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un enseignement d'exploration supplémentaire à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. Par ailleurs, afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, ces enseignements d'exploration occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. L'exploration de la discipline sera donc bien favorisée. La lisibilité de la voie technologique a également été renforcée par la réforme des séries STI et STL. En effet, le nombre de spécialités passera de dix-sept dans les actuelles séries STI et STL à sept dans les nouvelles séries STI2D, STL et STD2A. L'évolution des enseignements technologiques, de la spécialisation à la polyvalence technologique, qui entraîne cette lisibilité nouvelle permettra également aux élèves d'avoir accès à un plus large éventail de formations supérieures. La

lisibilité des formations industrielles et, par conséquent, l'orientation des élèves seront donc largement améliorées, tant à l'entrée qu'à la sortie des séries STI2D et STL. L'ensemble de la réforme de la classe de seconde et du cycle terminal des séries ASTI et STL a donc bien pour ambition de redonner à la voie technologique une place plus conforme aux besoins de la société. Par conséquent, un nombre croissant d'élèves devraient se tourner, dans les années à venir, vers une voie technologique devenue véritable voie d'excellence.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67833

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12418

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9097